

ASSURANCE VOYAGE PERLE CONFORT



AGENCE
PLANETE
CONGRES INCENTIVE



LES + DE VOTRE ASSURANCE

- **Annulation pour toutes causes justifiées**
- Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle
- Avion manqué
- Garantie Retour impossible incluse
- La possibilité de mettre jusqu'à 9 personnes par contrat
- **Option Protection Sanitaire incluse**



LES TARIFS

Tarifs TTC par personne

Prix du voyage moyen par personne*	MULTIRISQUE CONFORT / TARIFS (TTC par personne) Incluant l'Option Protection Sanitaire
De 1 201 € à 2 000 € - Assurance 1	95 €
De 2 001 € à 4 000 € - Assurance 2	135 €
De 4 001 € à 16 000 €** - Assurance 3	5% + 20% du montant de la prime pour l'option protection sanitaire

* La prime par personne est déterminée selon le prix moyen du voyage par personne.

** Prime en % du prix du voyage TTC par personne.



INFOS +

IMPORTANT

- ✓ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage.
- ✓ L'option Protection Sanitaire doit être souscrites simultanément à la Multirisque et uniquement à la réservation du voyage.
- ✓ Sur un même contrat, tous les assurés doivent avoir souscrit la même formule.

Durée maximum du séjour
Nombre d'assurés par contrat
Territorialité

31 jours
9 personnes maximum
Monde entier (sauf stipulation contraire)



ASSUREVER
assure vos voyages



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum par personne	Multirisque "Confort"
ANNULATION DE VOYAGE		
<ul style="list-style-type: none"> • Maladie, accident ou décès • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination • Annulation en cas de faillite de la compagnie aérienne • Annulation en cas de grève du personnel de la compagnie aérienne 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • Franchise de 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 	■
<ul style="list-style-type: none"> • En cas de défaut ou d'excès de neige • Contre-indication médicale de pratiquer une activité à thème 	<ul style="list-style-type: none"> • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne 	
VOL MANQUE		
<ul style="list-style-type: none"> • Prise en charge d'un nouveau billet d'avion dans le cas d'un départ dans les 24 h 	<ul style="list-style-type: none"> • Maxi. 50 % du montant du forfait ou 80 % du vol sec 	■
RETARD AERIEN		
<ul style="list-style-type: none"> • Retard > 4 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage (250 € maximum) 	■
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS		
<ul style="list-style-type: none"> • Vol, destruction totale ou partielle, perte □ Franchise uniquement en cas de dommage aux valises • Retard de livraison des bagages > 12 heures 	<ul style="list-style-type: none"> • 2 000 € / personne et 10 000 € / événement • 50 € / valise • Indemnité forfaitaire de 150 € / personne 	■
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages accidentels et vol du matériel de sports ou de loisirs □ Franchise • Bris ou vol du matériel de sport personnel (frais de location) • Remboursement en cas de perte ou de vol du forfait d'activité 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 € / personne • 10 % du montant indemnisé (50 € minimum) • 8 jours (150 € / personne maximum) • 300 € / pers (franchise d'une journée) 	
FRAIS D'INTERRUPTION DE SEJOUR		
<ul style="list-style-type: none"> • Suite à un retour anticipé • Suite à un rapatriement médical 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis • Valeur du voyage initial 	■
<ul style="list-style-type: none"> • Interruption de l'activité de sports ou de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> • Prorata temporis (400 € maximum) 	
INDIVIDUELLE ACCIDENT DE VOYAGE		
<ul style="list-style-type: none"> • Capital décès ou invalidité permanente 	<ul style="list-style-type: none"> • 7 500 € maxi. / personne et 70 000 € maxi. / évén. 	■
RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE A L'ETRANGER		
<ul style="list-style-type: none"> • Dommages corporels, matériels et immatériels (franchise 75 € / sinistre) 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 000 000 € maximum / événement 	■
<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile sport (franchise 150 € / sinistre) 	<ul style="list-style-type: none"> • 300 000 € maximum / événement 	
RETOUR IMPOSSIBLE		
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de prolongation de séjour □ Franchise d'1 nuit 	<ul style="list-style-type: none"> • 10 % du montant du voyage / nuit / personne avec un minimum de 50 € (maximum 5 nuits) 	■
ASSISTANCE RAPATRIEMENT		
<ul style="list-style-type: none"> • Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou de 2 accompagnants • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Frais médicaux à l'étranger • Urgences dentaires □ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires 	<ul style="list-style-type: none"> • Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • 150 000 € / personne • 160 € / personne • 30 € / personne / événement • Frais réels • 2 500 € / personne 	■
RETOUR ANTICIPE		
<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'hospitalisation ou de décès d'un membre de la famille, de la garde d'enfant ou du remplaçant professionnel • En cas d'attentat survenant à destination et de sinistre au domicile 	<ul style="list-style-type: none"> • Billet retour + taxi • Billet retour + taxi 	■
ASSISTANCE VOYAGE		
<ul style="list-style-type: none"> • Avance de la caution pénale • Prise en charge des honoraires d'avocat • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € / personne • 3 000 € / personne • 7 500 € / personne 	■
<ul style="list-style-type: none"> • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Frais de secours sur piste de ski balisée • Frais de caisson pour la plongée sous-marine 	<ul style="list-style-type: none"> • 15 000 € / personne • Frais réels • Frais médicaux à hauteur de 150 000 € / personne 	
PROTECTION SANITAIRE		
<ul style="list-style-type: none"> • Annulation pour maladie suite épidémie ou pandémie 30j avant le départ • Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température • Rapatriement médical en cas d'épidémie ou de pandémie • Frais médicaux à l'étranger suite maladie pour épidémie ou pandémie 	<ul style="list-style-type: none"> • 16 000 € / personne et 40 000 € / événement • 16 000 € / pers. et 40 000 € / évén. (franchise 10%) • Frais réels • 150 000 € / personne (franchise 30 € / personne) 	■

■ Inclus



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9

